

Genève, le 22 juin 2012

*Aux représentant-e-s des médias*

**Conférence de presse de la Cour des comptes**

**Publication de trois nouveaux rapports**

**Marchés publics de services et de fournitures  
Gestion des heures des gardes de l'environnement  
Rentes Genevoises**

A l'occasion de la parution de trois nouveaux rapports, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**vendredi 29 juin 2012 à 9h30  
à la salle des Fiefs**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Monsieur Stanislas Zuin, président, Messieurs Stéphane Geiger et Daniel Devaud, magistrats titulaires interviendront durant cette séance et vous présenteront trois rapports, le premier relatif à la passation de marchés publics de services et de fournitures au sein de Genève aéroport (GA), l'Université de Genève (UNIGE), la Fondation des parkings (FPark), l'Hospice général, les Fondations immobilières de droit public (FIDP) et les Transports publics genevois (TPG) ; le second relatif à la gestion des heures des gardes cantonaux de l'environnement et le troisième relatif aux Rentes Genevoises.

La Cour a décidé de procéder à un audit de légalité et de gestion des **marchés de fournitures et de services** de 6 établissements publics autonomes du canton, afin de s'assurer d'une part du respect des dispositions légales (en analysant le respect des procédures AMP/AIMP, l'existence des documents requis (qualité, intégralité et pertinence) et la qualité des décisions prises (formalisation, compétence, communication) à chaque étape du processus), d'autre part que les dispositions internes permettent aux adjudicateurs de déterminer les marchés qui doivent faire l'objet de procédure AMP/AIMP et que l'organisation mise en place permet de réaliser des procédures de marchés publics selon les bonnes pratiques et de manière efficace et efficiente.

A la demande du Département de l'intérieur et de la mobilité dans un contexte de revendication syndicale, la Cour a entrepris un audit de légalité et de gestion portant sur la **gestion des heures des gardes de l'environnement**, afin de contrôler le cadre légal et réglementaire régissant l'organisation du temps de travail, les outils utilisés afin de planifier et suivre l'activité et les contrôles effectués par la hiérarchie.

La Cour a décidé de procéder à un audit de légalité et de gestion des **Rentes genevoises** afin de vérifier l'organisation mise en place, s'assurer de l'adéquation du cadre de gouvernance et du dispositif de contrôle interne pour couvrir les risques inhérents à leurs activités et s'assurer que l'Etat exerce de façon adéquate son activité de surveillance, notamment au vu de la garantie octroyée à l'institution.

Dans l'attente de vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas Zuin  
Président

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter*  
*Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes*  
*Tél. 022 388 77 93, courriel : [stanislas.zuin@etat.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@etat.ge.ch)*